



**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 01-2021 – IMPOSANT UNE TAXE SPÉCIALE
POUR LE RECOUVREMENT DES FRAIS RELATIFS À DES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION, D'ENTRETIEN, DE RÉPARATION OU D'AMÉLIORATION DE
COURS D'EAU MUNICIPAUX**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS QUE :

L'adoption du règlement numéro 01-2021 – imposant une taxe spéciale pour le recouvrement des frais relatifs à des travaux de construction, d'entretien, de réparation ou d'amélioration de cours d'eau municipaux les étapes suivantes :

Avis de motion :	2 février 2021
Dépôt du projet de règlement	2 février 2021
Adoption du règlement	16 mars 2021
Avis public d'adoption du règlement	17 mars 2021

Toute personne intéressée peut en obtenir une copie en s'adressant au bureau municipal, au 165, rang Michaudville, à Saint-Barnabé-Sud.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 17 mars 2021.

Linda Normandeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Linda Normandeau, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus conformément à la loi, par affichage, le 17 mars 2021.

En foi de quoi, je délivre ce certificat ce 17 mars 2021.

Linda Normandeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière